

L'INFOLETTRE

de la Mairie



Horaires

Lundi : 14h00 à 17h00

Mardi au vendredi : 9h00 à 12h00

Tél : 03 86 35 09 76

contact@venizy.fr - site : venizy.fr

Agence postale- bibliothèque

du lundi au vendredi : 16h00 à 18h30



— FÉVRIER 2025 —

Histoire d'eau

Comme il avait été précisé dans l'Infolettre de décembre, la loi NOTRe oblige les municipalités à confier la gestion du service des eaux (potables et usées) à la communauté de communes dont elles dépendent et cette disposition doit être effective en janvier 2026. Ce passage étant parfois complexe, l'année 2025 est mise à profit pour faire tous les « réglages » nécessaires dans une période considérée comme étant une transition.

Venizy fait partie de la CCSA (Communauté de Communes Serein-Armance) et, à ce titre, c'est la CCSA qui doit maintenant gérer nos services d'approvisionnement et d'épuration. La situation de chaque commune est souvent très différente : état du réseau, sources, pollution, matériel... et, bien entendu, personnel dévolu à tous ces postes.

La loi précise très clairement, point par point, les modalités de cette transition et, notamment, les conditions dans lesquelles le personnel spécialisé doit être obligatoirement réaffecté dans la nouvelle structure.

Venizy a la chance d'avoir un fontainier diplômé, Sébastien Colleau, qui aurait dû, naturellement, retrouver sa place au sein de la CCSA. Hélas, la convention qui a été soumise au Conseil de la CCSA est un projet rédigé hâtivement. Elle ne respecte pas toutes les dispositions du texte législatif.

Elle n'a pas fait l'objet d'un débat approfondi et la présidence de la CCSA l'a imposée de façon plutôt autocratique.

Dans la configuration actuelle (si cette

convention était validée telle quelle par les services préfectoraux, l'employé communal de Venizy normalement affecté à l'entretien du réseau ne serait pas « repris » par la CCSA et resterait donc pratiquement sans emploi dédié dans notre commune.

Sylvain Quoirin, maire de Venizy, s'est fermement opposé à l'adoption de cette convention mais le président de la CCSA a refusé d'entendre la moindre de ses objections.

La situation est aujourd'hui bloquée et il est à craindre que le différend ne puisse être tranché que par une décision judiciaire du tribunal administratif. Histoire à suivre.

RAPPEL

La prochaine facture d'eau sera éditée par la CCSA en juin 2025, ce qui signifie que l'émission trimestrielle des factures d'eau sera abandonnée. (il y aura 2 factures annuelles au lieu de 4 actuellement) Nous vous invitons donc à être prévoyants.

ÉGLISE



Après la toiture et les contreforts, c'est maintenant l'intérieur de l'édifice qui mérite des soins attentifs. Rappelons que depuis le Concordat de 1802, les églises sont devenues propriétés des

communes. Ce sont donc les municipalités qui doivent assurer leur entretien. La spiritualité n'étant plus ce qu'elle était, bien peu de ces églises ont gardé leur rôle liturgique. Il faut donc les voir comme des témoignages de notre patrimoine et les bâtiments, eux-mêmes, trouvent d'autres destinations, passant souvent de lieux cultuels à lieux culturels. C'est le cas de l'église de Venizy qui accueille régulièrement des concerts et des expositions.

Si le gros œuvre extérieur est désormais achevé, c'est l'abside qui est l'objet de toutes les inquiétudes, notamment à cause de fissures importantes sur la voûte qui, outre la fragilisation de la structure, grignotent progressivement les peintures du XVIII^{ème} siècle dont elle est ornée. La restauration de l'ensemble a un coût élevé, en partie subventionné par des aides de l'État et de la région. Le solde restant sera à la charge de la commune (~ 40 000€).

Pour financer tout ou partie de cette somme, la municipalité lancera une souscription permettant à chacun, en fonction de ses moyens, de participer à la rénovation de l'édifice. Cette souscription sera officiellement lancée au mois de juin prochain à l'occasion du spectacle « 1792 » proposé par l'ensemble Obsidienne.

Des aides bénévoles bienvenues

Usure, fatigue... Après des années consacrées à l'entretien et à la restauration du patrimoine local, Danielle Charton et Jean-Pierre Gallois vont quitter, au cours de cette année, leurs responsabilités au sein de l'association « Les Amis du Clocher et du Patrimoine ». Il est probable que l'association ne survivra pas à leurs départs. Le patrimoine, lui, va demeurer et la municipalité espère créer une commission

rassemblant toutes les bonnes volontés souhaitant œuvrer, ponctuellement, pour entretenir le patrimoine de la commune.

À ce propos, il nous faut ici remercier chaleureusement Aleksandra, Catherine et Lukas Bogdanski Gunka qui ont passé une matinée à nettoyer et repeindre les portes d'entrée de l'église d'une magnifique (et écologique!) peinture couleur ocre «venizien ». Bravo !

MARCHÉ

Bien qu'il ait semblé être en hibernation depuis quelques semaines, le marché tente balin-balan de poursuivre son activité. **Son édition de printemps aura lieu le 19 mars prochain.**

L'occasion pour les chalands de découvrir les magnifiques grilles en fer forgé dessinées, fabriquées et posées par nos employés municipaux, Sébastien Boulard et Michaël Near. Un travail remarquable qui ne mérite que des félicitations !



ÉCOLES

Les parents des élèves scolarisés à Venizy ou inscrits à la cantine ont reçu (ou vont recevoir) un courrier du maire leur rappelant leurs responsabilités et leurs obligations éducatives. Depuis quelques semaines, on a constaté des dégradations intolérables commises lors des

récréations de l'interclasse de midi : lavabos cassés, plomberie détériorée, portes des toilettes défoncées, graffiti grossiers... Par ailleurs, le comportement de certains élèves lors du repas est absolument inacceptable : insultes envers le personnel, désobéissance, chahut... Le maire rappelle qu'il existe un règlement intérieur qui doit être respecté par tous. Si jusqu'à présent aucune des sanctions prévues n'a été appliquée, on rappelle néanmoins que le comportement indiscipliné récurrent d'un élève peut amener à prononcer son exclusion temporaire ou définitive du service de cantine. La municipalité est déterminée à agir, ici, avec la plus grande fermeté.

Les chats veniziens



L'association est chargée de la gestion de la population de chats errants

et demande aux habitants de ne pas hésiter à lui signaler les animaux perdus, abandonnés ou maltraités. (y compris les chiens)

Leur stérilisation sera prise en charge par l'association qui vient par ailleurs de se doter d'un lecteur de puces électroniques d'identification de n'importe quel animal.

« Les chats veniziens » viennent de créer une page Facebook dédiée accessible au nom générique de « Association Venizienne »

Comme toutes les associations, « Les chats veniziens » sont à la recherche de bénévoles pour l'aider dans ses activités...

Contacts :
Corinne Massé au 06 22 65 38 36
Rachel Rouger au 07 88 40 67 92

AFFOUAGES

Le délai de dépôt des demandes d'affouages est prolongé d'un mois (fin mars)

BIENTÔT

BROCANTE



VENIZY

1 et 2 mars 2025
Maison de la Culture

OUIARATEOUAR



Recensement militaire

Les jeunes filles et les jeunes garçons, doivent se faire recenser à la mairie dans les trois mois suivant leur seizième anniversaire. On se sait pas s'il faut préciser la pointure des « Rangers »...

19 mars

Marché de printemps et à 18h, célébration du 19 mars 1962, fin de la guerre en Algérie.